

Date d'affichage :
01 OCT. 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération.

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Gerard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Yves COLOMB, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Albert HERITIER, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel LAURENT, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christine NOTON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Geneviève PIGER, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Yves TAFIN, Madame Christine THIVAT, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Thierry LANARET

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Madeleine RIGAUD, Madame Corinne GONCALVES à Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Laurent MIRMAND, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Catherine CHALAYE à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Gérard CONVERT à Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Pierre COUPELON à Monsieur Bernard PLOT, Monsieur Yves DEVEZE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Danielle MALARTRE à Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Christian PLANQUE, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Jacques VOLLE, Madame Huguette PORTAL à Monsieur Pierre ROBERT puis présente à partir de la question n° 31, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur René SAINTENAC à Monsieur Gilles BOYER

Absent(e)s :

Monsieur René BERTHON, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gérard CHAPELLE, Monsieur Alain FOUILLIT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE puis présent à partir de la question n° 22, Monsieur Alain LIOUDAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur DOMINIQUE TRIOLAIRE

Secrétaire de séance : Bernard BRIGNON

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20h54.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE Monsieur Bernard BRIGNON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 25 septembre 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 28 JUIN 2018

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 28 juin 2018

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 JUIN 2018 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAPEV AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DECIDE de retirer sa délibération du 28 juin 2018 portant désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du SEAVR.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 REDEVANCE SPÉCIALE : EXONÉRATION DE LA TEOM POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- EXONERE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019, les locaux des établissements faisant l'objet de l'annexe jointe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 REDEVANCE SPÉCIALE : FIXATION DU SEUIL ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- ASSUJETTIT à la redevance spéciale pour l'année 2019, les établissements producteurs de déchets non ménagers, dont le volume de production hebdomadaire est égal ou supérieur à 1 100 litres (avec un ou plusieurs bacs, et une ou plusieurs collectes),
- FIXE les tarifs de redevance spéciale applicables pour l'année 2019 comme suit :
- pour les bacs sans tri préalable, le coût est fixé à 3,93 € pour 100 litres,
 - pour les bacs avec tri préalable, le coût est fixé à 2,30 € pour 100 litres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 TRANSPORTS SCOLAIRES COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE : RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la prise en charge, par la commune de Sanssac l'Église, du surcoût des transports liés aux rythmes scolaires selon l'échéancier ci-dessous :
- | | |
|-------------|----------|
| 2018/2019 : | 500 €, |
| 2019/2020 : | 2 000 €, |
| 2020/2021 : | 3 500 €, |
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

N° 8 TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES 2018/2019 - TARIFICATION - LISSAGE SUR TROIS ANS DES ABONNEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la modification (suite à la demande de la commune de Lissac) de la grille tarifaire avec lissage sur trois ans des abonnements scolaires primaires et secondaires ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 SERVICE VÉLO-EN-VELAY : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE les conditions générales d'accès et d'utilisation modifiées jointes en annexe.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 ZONE DE COMBE AÉRODROME - SECTEUR SUD : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
GIRARD ET FILS**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise GIRARD et Fils, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface complémentaire de 2 400 m² sur la zone de l'Aérodrome secteur Sud. La surface définitive sera établie après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 24 000 € H.T., sous réserve de l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 ZONE DE LAPRADE : CESSIION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE VELAY
EXPERTISE AUTOMOBILES**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise Velay Expertise Automobiles, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 1 041 m² sur la zone de Laprade. La surface définitive sera établie après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 36 435 € H.T., prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 ZONE DE LAPRADE : CESSIION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ PERETTI

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de la société PERETTI, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 5 100 m² sur la zone de Laprade. La surface définitive sera établie après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 178 500 € H.T., prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - ZONE DE LA MARELLE : CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE COGRA

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- AUTORISE la cession au profit de la société COGRA, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 2 000 m² sur la zone de la Marelle à Craponne-sur-Arzon. La surface définitive sera établie après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 6 000 € H.T., prix conforme à l'estimation de France Domaine du 3 septembre 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après l'élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE l'instauration d'une clause non aedificandi en ce qui concerne cette emprise foncière,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 COMMUNE DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE - ZONE DES FANGEAS : INSTALLATION DU RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ORANGE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ACCEPTE l'installation d'un relais de téléphonie mobile Orange sur la zone des Fangeas,
- MET A DISPOSITION une emprise de 26 m², pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer annuel de 150 € toutes charges incluses,
- VALIDE la convention relative à cette installation ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 COMMUNE DE ROSIÈRES - ZONE DES TOURETTES : MISE EN PLACE D'UNE DUP

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- VALIDE les dossiers d'enquête préalable à la DUP et parcellaire ci-annexés,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur la totalité des parcelles concernées par l'opération,

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents rendus nécessaires à la finalisation d'un transfert de propriété par voie amiable ou par voie d'expropriation des immeubles concernés, y compris demander la fixation judiciaire des indemnités à allouer aux expropriés en réparation de leurs préjudices, sur la base de l'estimation délivrée par France Domaine ou sur la base de tout autre montant jugé adapté en l'espèce en regard de termes de comparaison probants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 PROGRAMME ENTREPRENEURIAL : CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE la mise en œuvre du programme d'actions « Entrepreneuriat dans les territoires fragiles » de la Communauté d'agglomération dont le montant global s'élève à 121 250 euros et mobilise 90 960 € de subvention de la Région et de l'AFE,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention attributive de subvention avec la Région relative à la mise en œuvre du programme, définissant les engagements respectifs des parties, le calendrier de réalisation, les modalités de financements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE CRÉDITS AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAUTE-LOIRE : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de crédits relative à l'Opération Collective en Milieu Rural au titre du FISAC signée le 23 mai 2018 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- DECIDE d'accorder une subvention de 2 500 € (montant correspondant à la mise à disposition de la Halle des Orgues à Espaly) à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire pour l'organisation d'un forum grand public visant à présenter le monde de l'entreprise et ses métiers le 29 septembre 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AÉRODROME DÉPARTEMENTAL DU PUY-EN-VELAY : RÉVISION DES STATUTS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la révision des statuts ci-annexés du Syndicat Mixte de gestion de l'aérodrome départemental du Puy-en-Velay,

- DESIGNÉ Monsieur Michel JOUBERT et Monsieur Jean-Claude EYRAUD comme élus titulaires représentant la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Monsieur Jean-Paul BRINGER et Monsieur Gérard GROS comme élus suppléants,
- AUTORISÉ Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 ZAC BLEU POLIGNAC : SYNTHÈSE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique du dossier comprenant l'étude d'impact de la ZAC de Bleu à Polignac,
- DECIDE que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DECIDE que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 ZAC DE BLEU À POLIGNAC : APPROBATION DU DOSSIER DE CRÉATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme,
- CREE une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de l'extension de la zone d'activités de Bleu sur la commune de Polignac, délimitée sur le plan de l'annexe n° 1 de la présente délibération,
- NOMME la zone ainsi créée zone d'aménagement concerté de Bleu à Polignac,
- DECIDE que conformément à l'article L 122-1-1 du code de l'environnement, au terme de l'étude d'impact : le titulaire de la concession d'aménagement prendra en charge le suivi des incidences du projet sur l'environnement,
- DECIDE que le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend environ 87 000 m² de surfaces de terrains cessibles soit de l'ordre de 30 000 m² de surface de plancher d'activités,
- DECIDE de mettre à la charge des constructeurs le coût des équipements visés à l'article R 311-6 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement,
- AUTORISÉ Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,
- DECIDE que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DECIDE que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 ZAC DE BLEU À POLIGNAC : DÉSIGNATION DE LA SPL DU VELAY EN TANT QUE CONCESSIONNAIRE D'AMÉNAGEMENT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE les objectifs, le programme et le bilan financier prévisionnel de l'opération concédée ainsi que les termes du contrat de concession et ses annexes à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Puy et la SPL du Velay,
- CONFIE l'aménagement de la « Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Bleu à Polignac » à la Société Publique Locale (SPL) du Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le traité de concession d'aménagement de la « ZAC de Bleu à Polignac », et ses éventuels avenants, joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à intervenir au nom de la Communauté d'agglomération auprès de la SPL, et plus globalement, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente concession d'aménagement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 NPNRU DU VAL VERT : CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le programme de rénovation urbaine du quartier du Val Vert,
- APPROUVE l'engagement financier de l'agglomération à hauteur de 1,55 million d'euros HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de renouvellement urbain à venir et ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces permettant la bonne exécution de ce programme.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 POLITIQUE DE L'HABITAT : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU FICHER PARTAGÉ DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au fichier partagé de la demande de Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout avenant à la convention rendu nécessaire pour la bonne réalisation de la convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY : APPROBATION DU BILAN FINAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le bilan triennal du PLH de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY : ARRÊT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019-2025

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ARRETE le projet de Programme Local de l'Habitat (diagnostic, orientations et programme d'actions) et de le soumettre aux communes,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des communes sur la base du projet de PLH actuel, selon les modalités précisées par le décret n° 2005-317 relatif aux PLH et l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 SPL DU VELAY : CESSIION DE PARTS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FÉLINES

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ENGAGE les démarches nécessaires à la cession de 7 parts représentant 1 190,00 € et de 615,38 € de droit aux réserves au profit de la commune de Félines en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- PROCEDE à la cession de 7 parts en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 SEML DU VELAY : APPORT EN COMPTE COURANT ASSOCIÉ

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE du rapport du représentant de la collectivité au conseil d'administration de la SEML et du rapport soumis au Conseil d'Administration de la SEML,
- AUTORISE l'apport en compte courant associé de la SEML à hauteur de 172 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'apport en compte courant et ses avenants éventuels sous réserve qu'ils n'en modifient pas les paramètres financiers.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU VELAY (SEML) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DESIGNÉ Monsieur Laurent MIRMAND comme membre du Conseil d'Administration de la SEML du Velay ainsi que comme représentant suppléant à la Commission d'Appel d'Offres,
- DESIGNÉ Monsieur Franck PAILLON, membre du Conseil d'Administration, comme représentant permanent de la Communauté d'agglomération pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE-PUY : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DONNE un avis favorable avec réserves au projet de PLU de Vals-près-Le-Puy.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 TAXE DE SÉJOUR 2019 : TARIFS

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- VALIDE les tarifs de la taxe de séjour 2019 sans modification par rapport à l'année 2018 excepté pour la catégorie Palace qui voit son tarif évoluer de 1 € à 2 € 30,
- FIXE le taux de perception à 3 % la nuitée pour les hébergements non classés,
- VALIDE la modification des dates de recouvrement de la taxe de séjour : du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ENDURANCE ÉQUESTRE INTERNATIONALE DE JULLIANGES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club « Endurance Équestre Auvergne Rhône Alpes » pour l'organisation d'une manifestation d'endurance équestre sur l'hippodrome de Jullianges du 18 au 22 juillet 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et article correspondants, par décision modificative du budget primitif 2018 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 33 AIDE AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DES CLUBS SPORTIFS DE L'AGGLOMÉRATION :
SUBVENTION AU CLUB SAINT-GERMAIN BLAVOZY HANDBALL**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- ATTRIBUE au club « Saint-Germain - Blavozy handball » une subvention de 4 950 € pour la participation de son équipe de moins de 18 ans au championnat de France de Handball, saison 2017/2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et articles correspondants, par décision modificative du budget primitif 2018 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 34 PARTENARIAT AVEC LA M.P.T. DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU
DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES : AVENANT À LA CONVENTION 2017-2022**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention 2017/2018 avec l'association Maison Pour Tous de Chadrac portant sur le partenariat entre les deux structures pour le fonctionnement du département de musiques actuelles amplifiées « Triton »,
- PREVOIT Les crédits nécessaires au paiement de l'annexe financière établie par l'Association Maison Pour Tous de Chadrac pour l'année scolaire 2017/2018 qui s'élève à 49 186 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 35 INTERVENTIONS DES ENSEIGNANTS DU C.R.D. À LA DEMANDE DE STRUCTURES
PARTENAIRES : MISE EN PLACE D'UN TARIF DE PRESTATION**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE la grille tarifaire suivante pour la réalisation d'actions pédagogiques effectuées par le personnel enseignant du C.R.D. à la demande de structures associatives du territoire ou d'établissements public ou privé :
 - A - Enseignant relevant du cadre d'emploi de professeur d'enseignement artistique :
 - de classe normale : 45 € nets de l'heure,
 - hors classe : 49 € nets de l'heure.
 - B - Enseignant relevant du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique :
 - assistant d'enseignement artistique et assistant d'enseignement artistique 2ème classe : 30 € nets de l'heure,
 - assistant d'enseignement artistique 1ère classe : 33 € nets de l'heure.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les structures demandeuses.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE les créations de postes au tableau des emplois suivantes :
 - 1 poste d'animateur territorial à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
 - 1 poste de conservateur territorial du patrimoine à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :
- Madame Lucette BLEU, agent de la Ville, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps plein, pour assurer, au sein du service des Finances, les missions de référent des régions, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.
 - Monsieur Thierry ROUMAZEILLES, agent de la Communauté d'agglomération, mis à la disposition de l'Ecole de la 2^{ème} Chance dépendant du GRETA du Velay, selon le planning hebdomadaire fourni par l'établissement d'accueil, pour assurer l'organisation et l'encadrement des séances d'éducation physique et sportive auprès des étudiants de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, du 21 septembre 2018 au 21 juin 2019.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 FILIÈRE CULTURELLE : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- INSTAURE pour le personnel concerné, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1^{er} novembre 2018,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 GUIDES CONFÉRENCIERS VACATAIRES : RÉMUNÉRATION

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le tarif de la vacation brut horaire de 31,87 € pour les visites diurnes effectuées par les guides conférenciers à plus de 20 kms du Puy, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- APPROUVE le tarif de la vacation brut horaire de 26,43 € pour les visites nocturnes effectuées par les guides conférenciers, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- AUTORISE le recrutement de vacataires en tant que de besoin,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 RÉGIE "ABATTOIR" : CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- CRÉE un poste de directeur de l'abattoir communautaire correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), à temps complet,
- APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois en conséquence,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 CONTRATS D'APPRENTISSAGE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et, notamment, les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 PRÉVENTION PRÉVOYANCE : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU C.D.G 43

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation comprenant les frais de gestion de 5 € par an et par agent auprès du CDG 43, ainsi que tout acte en découlant,
- FIXE sa participation pour ses propres agents à 12 € bruts par mois et par agent en équivalent temps plein et précise que cette participation sera accordée exclusivement aux agents ayant souscrit au contrat référencé par le CDG 43.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 MAISON DE SANTÉ DE CRAPONNE : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants pour les travaux supplémentaires pour les marchés suivants :

- lot n°1 : Gros œuvre
SARL MANIVIT
avenue du Vernet
43500 Craponne sur Arzon

Montant initial du marché : 228 539,87 euros HT
Montant de l'avenant : 2 000 euros HT
Nouveau montant du marché : 230 539,87 euros HT

- lot n°3 : Charpente bois, plancher bois, bardage bois et métal
SARL VEYRIERE CHARPENTES
ZI Vaureil
63220 ARLANC

Montant initial du marché: 282 679,22 euros HT
Montant de l'avenant : 740,25 euros HT
Nouveau montant du marché : 283 419,47 euros HT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 CHAPELLE DE L'HÔTEL DIEU - PASSAGE DES MACHICOULIS - TOITURE DE SAUVEGARDE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux pour la chapelle du Saint- Esprit,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE - ENJEU : ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS - AXE A - FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PAR LE NUMÉRIQUE ET AXE B - METTRE EN AVANT LES SERVICES OFFERTS PAR LE TERRITOIRE. ACTIONS 71-72-73 LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : ACQUISITION D'UN OUTIL ET DE MATÉRIEL NUMÉRIQUES DESTINÉS AUX SERVICES DE LA PETITE ENFANCE, DES ACTIVITÉS SCOLAIRES, PÉRI SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES - DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- VALIDE la réalisation du projet d'acquisition, de mise en œuvre et de maintenance d'un logiciel consacré aux domaines de la petite enfance, des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires ainsi que l'acquisition de matériel numérique,
- VALIDE le plan de financement exposé dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et le FEDER conformément au Plan de financement exposé dans la présente délibération,

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU : VALIDATION DE LA CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de la Chaise-Dieu, et ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention individuelle de prestations de services avec la commune de la Chaise-Dieu, ainsi que les avenants s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 PARC DE STATIONNEMENT D'ESTROULHAS : TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPLIQUE à partir de 1^{er} janvier 2019, la grille et les modalités tarifaires suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs
Tarification horaire	Stationnement payant du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h La 1 ^{ère} demi-heure est gratuite.	• 1 ^{er} pas de 15 minutes gratuit, • 2 ^{ème} pas de 15 minutes gratuit, • ensuite 0,20 € par pas de 15 minutes.
Abonnements	Mensuel	20 €
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme, entreprise)	16 €
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnement jeune, actif ou âge d'or)	10 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 LEGS DE MADAME VALLADE NÉE GIBERT : ACCEPTATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la perception du legs d'un montant de 100 000 euros de Madame Marguerite Madeleine Renée Vallade née Gibert,
- NOMME à compter de son ouverture, la plus grande salle de réunion de la maison de santé : « salle Madame Paul Vallade, née Gibert Marguerite »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 PLATEFORME EN LIGNE "RESTAURATION SCOLAIRE" : AIDE AU DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- ACTE le principe d'accompagnement financier des communes qui adhèrent à la plateforme de vente en ligne - restauration scolaire - de la Communauté d'agglomération,
- VALIDE la prise en charge comme suit :

Nombre de classes dans la commune	Prise en charge par l'Agglo	Prise en charge par la commune
1 à 2 classes	100 %	0 %
3 à 5 classes	50 %	50 %
6 classes et plus	0%	100 %

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER "LE TREMPLIN" : TRANSFERT À L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE (ASEA 43)

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le transfert de garantie d'emprunt initialement accordée au Foyer « le Tremplin », à l'association ASEA 43 pour l'achat d'un bâtiment pour l'hébergement d'urgence, conformément aux conditions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le repreneur, ainsi que tous le documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES OUVRAGES D'EAU

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- FIXE à 60 ans la durée d'amortissement des ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
 - Assainissement : 63 758,48 euros HT,

- Eau : 64 604,55 euros HT,

- AUTORISE

Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 88

Contre : 1

Michel FILERE

N° 53 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2018 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE

la décisions modificative n°1 du budget 2018 Eau telle que décrite ci-dessus et reprise par chapitre dans le document annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE

la décision modificative n°1 du budget 2018 Assainissement telle que décrite ci-dessus et reprise par chapitre dans le document annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 BUDGET RTCA : EXERCICE 2018 - COMPLÉMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE

d'attribuer un complément de subvention exceptionnelle au budget de la Régie des Transports d'un montant de 66 015 euros, pour l'exercice 2018, pour les raisons précédemment citées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1

Cécile GALLIEN

N° 56 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE

la décision modificative n°1 du budget 2018 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération telle que décrite ci-dessus, et reprise par chapitre dans le document annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 57 BUDGET "MAISON DE SANTÉ" : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget 2018 « Maison de santé » telle que décrite ci-dessus, et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 BUDGET PRINCIPAL : EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2018 telle que décrite ci-dessus et reprise par chapitre dans les documents annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 BUDGET GOLF - EXERCICE 2018 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- CONFIRME l'attribution d'une subvention d'équilibre exceptionnelle d'un montant maximum de 195 000 € pour l'exercice 2018 pour les raisons exceptionnelles précédemment évoquées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 66
Contre : 18

Jean-Marie BADIOU Jean-Paul BERARD Bernard BONNAL Annie BOUCHET Gérard CONVERT
Laetitia CORNU Michel FILERE Michel FORESTIER Cécile GALLIEN Jean-François GISCLON Roland
GOBET Nadine HERITIER BRANCO Laurent JOHANNY Michel LAURENT Paul MAURY
Gilbert MEYSSONNIER Pierre PAILLER Maurice VALENTIN

Abstention : 5

André BRIVADIS, Eric DUNIS, Jean-Claude EYRAUD, Jean-Noël LAPEYRE, Gilbert PEYRET

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions des articles L 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT